



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 19 novembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 10 novembre 2010

Publié le 22 novembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Georges MAGLICA	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	ARCHEREY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mme Hélène ROY	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	

Membres absents :

Mme Nelly METGE	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Nicolas BOURNY	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel BACHELARD	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : DEPLACEMENTS**Tramway - Billettique - demande de subvention au titre du FEDER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-1,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° GD2008-05-15-01 en date du 15 Mai 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a validé le principe de réalisation de deux lignes de TCSP et décidé du lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° GD2008-09-25-02 en date du 25 Septembre 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de le mettre à disposition du public,

Vu l'arrêté préfectoral déclarant le projet d'utilité publique en date du 17 décembre 2009,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 octobre 2010, autorisant le Président à signer le marché billettique,

Le projet billettique a été conçu de manière à développer l'intermodalité et établir une stratégie permettant de mettre en synergie les différents réseaux existants (trains, ter, bus urbains et interurbains, vélos). Il permettra d'assurer un report modal significatif de la voiture particulière vers les modes de transports collectifs, participant ainsi à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre.

Compte tenu de la mise en place du tramway, de la restructuration du réseau de bus qui en découle, des réflexions sur l'intermodalité engagées avec le Conseil Régional de Bourgogne et le Conseil Général de la Côte d'Or, le Grand Dijon a lancé la mise en oeuvre d'un système billettique.

Ce système billettique s'appuiera sur un réseau de distribution moderne ainsi que sur des équipements de vente, rechargement et validation embarqués, à même de traiter les titres monomodaux et multimodaux portés sur des cartes, billets sans contact, clés USB...

Le système billettique est conçu autour d'une solution sans contact pour l'ensemble de la grille tarifaire.

Les prestations portent sur la conception et la fourniture d'un système billettique complet permettant de couvrir les déplacements dans le cadre de l'interopérabilité départementale et régionale sur :

- les 2 lignes de tramway
- le réseau de bus urbain (services réguliers, à la demande, spéciaux et scolaires)
- le service PMR
- les parkings relais prévus sur les lignes de tramway

Ce système sera à même de prévoir également l'accès aux services vélos (Velodi et Diviavelo) et l'accès aux parkings de stationnement publics.

Ce système garantira également l'interopérabilité en étant fidèle aux principes établis par la charte d'interopérabilité régionale signée en 2006, le Référentiel Fonctionnel Commun , les documents régionaux d'interopérabilité...

La demande de subvention FEDER porte donc sur le poste de fournitures d'équipements liés aux réseaux, à l'intermodalité (équipements de la salle de test commune, du poste de vente de titres à la Gare de Dijon Ville...)

Le montant total des postes de dépenses dont fait l'objet de la demande de subvention FEDER au titre de la billettique est de 4 769 668,78 € HT, soit 5 704 523,86 € TTC, comprenant la tranche ferme et les options, et un montant de 399 879,43 € HT comprenant les tranches conditionnelles suivantes, sous réserve d'affermissement :

Tranche conditionnelle 1 : Équipements des stations de tramway de Distributeurs automatiques de transport supplémentaires pour le Grand Dijon.

Tranche conditionnelle 2 : Équipements des bus Divia si accès en libre service des bus pour le

Grand Dijon.

Le montant total du marché s'élève donc à 6 182 779,66 € TTC.

Le FEDER est sollicité à hauteur de 35 % soit 1 809 342 € HT (axe 3, mesure 3-2, action b : développement des territoires, renforcer l'intermodalité et la multimodalité dans les transports, renforcer l'intermodalité dans le domaine des transports de voyageurs).

Au titre de la billettique, les participations du Conseil Régional et du Conseil Général se traduisent par des prises en charge au niveau de l'interopérabilité (conduite de l'étude interopérabilité pour le Conseil Régional, participation au groupement de commande pour l'acquisition de 2 systèmes billettiques interopérables avec un prestataire unique).

Le plan de financement est le suivant :

FEDER : 1 809 341,87 €

Auto financement Grand Dijon : 3 360 206,34 €

TVA 19,6% : 1 013 231,45 €

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de solliciter** une subvention au titre de la billettique auprès du FEDER ;
- **d'autoriser** le Président à prendre et à signer tous actes utiles relatifs à la demande de subvention au titre du FEDER.